



**Conférence des
Nations Unies
sur le commerce**

Distr.
LIMITEE

TD/B/COM.1/L.2
21 février 1997

FRANCAIS
Original : français

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT

Commission du commerce des biens et services,
et des produits de base
Première session, deuxième partie
Genève, 19 février 1997

RESUME DU PRESIDENT

La commission du commerce des biens et des services, et des produits de base, a achevé sa première session les 19, 20 et 21 février 1997, par l'examen du point 4 de son ordre du jour, à savoir "Intégration du commerce, de l'environnement et du développement : progrès récents et questions en suspens", sur la base du document TD/B/COM.1/3.

1.- Les délégations ont été nombreuses à relever que cette question, qui a déjà fait l'objet d'importants travaux au sein de la CNUCED et d'autres enceintes, revêtait actuellement une importance particulière, d'une part à la suite de la conférence ministérielle de l'OMC à Singapour en décembre 1996, et, d'autre part, dans la perspective, en 1997, de la cinquième session de la Commission du développement durable, de la session spéciale de l'Assemblée Générale des Nations Unies et de plusieurs négociations relatives à des accords multilatéraux en matière d'environnement.

Plusieurs délégations ont souhaité que la CNUCED continue dans ce domaine à jouer pleinement son rôle en matière d'analyse, de définition des stratégies et de renforcement des capacités des pays en développement. La CNUCED leur est apparue comme une enceinte internationale à même de susciter une démarche intégrée liant les trois volets du commerce, de l'environnement et du développement. D'autres délégations ont estimé que l'intégration de ces trois thèmes restait encore insuffisante, au détriment des préoccupations environnementales.

2.- Les déclarations d'un grand nombre de délégations ont rappelé les effets positifs pour l'environnement et le développement attendus de la libéralisation des échanges. D'autres délégations ont relevé que ces effets positifs ne revêtaient pas un caractère automatique et que des politiques spécifiques en matière d'environnement devaient accompagner la libéralisation des échanges. De l'avis général, la pauvreté est apparue comme un facteur plus important que le commerce international dans la dégradation de l'environnement.

Les débats ont fait ressortir l'importance attachée aux mesures positives (accès aux marchés, aux technologies, aux ressources financières et à la formation,...) bien que des points de vue différents subsistent quant à leur contenu. Certaines délégations souhaitaient par ailleurs qu'elles aient un caractère aussi contraignant que les mesures commerciales. De l'avis de plusieurs délégations, les mesures positives ne devraient pas être opposées aux mesures commerciales, les unes et les autres faisant partie d'une panoplie d'outils permettant de mieux intégrer commerce, environnement et développement. Les questions de leur mise en oeuvre au plan national comme à l'échelon international, et de la participation des pays en développement à leur élaboration ont également été évoquées.

Le débat sur les écolabels a fait ressortir l'intérêt des concepts de reconnaissance mutuelle et d'équivalence, même si, de l'avis de certaines délégations, leur mise en oeuvre demeurerait problématique. Des délégations se sont inquiétées des risques d'entraves aux échanges que pourraient receler des mesures relatives aux procédés et méthodes de production.

Les PME, et plus particulièrement celles des pays en développement, risquaient, aux yeux de délégations, de subir des coûts excessifs du fait du respect des normes environnementales. La suggestion d'assouplir ces normes pour les PME n'a pas rencontré de consensus à ce stade.

Plusieurs délégations ont exprimé leur intérêt pour l'initiative "Biotrade" du secrétariat, qui leur est apparue comme permettant d'établir une passerelle entre les questions commerciales et l'environnement dans le domaine de la diversité biologique. Une délégation a souhaité que les consultations se poursuivent sur ce thème.

L'investissement étranger direct a été considéré par de nombreuses délégations comme un vecteur potentiel de technologies respectueuses de l'environnement et contribuant à un développement durable.

3.- À l'issue de ses travaux, la Commission a adopté, conformément à son mandat, les conclusions agréées.

La Commission a également pris note d'autres sujets méritant une analyse plus poussée : tourisme, environnement et développement ; rôle de l'investissement direct étranger dans le transfert de technologies respectueuses de l'environnement ; instruments innovants pour améliorer les débouchés à l'exportation de produits de base obtenus selon des procédés respectueux de l'environnement, particulièrement dans les PMA.